

REGISTRE DU COMPTE RENDU
DU SIVOS BERNOUIL-CARISEY-DYE-JAULGES-VILLIERS-VINEUX

SEANCE DU 17 AVRIL 2021

Compte-rendu affiché le 14 avril 2021

Madame la Présidente ouvre la séance à 18H00

L'an deux mil vingt, le mercredi dix-sept avril à dix-huit heure, les Membres du Sivos Bernouil-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers-Vieux, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Villiers-Vieux en séance publique sous la présidence de la Présidente, Mme Marie-Laure CAPITAIN

Etaient Présents : Mme Marie-Laure CAPITAIN et Mme Nathalie BOUISSET (Déléguées de Carisey), M Kamel FERRAG, Mme Hélène COUASSE (Délégués de Villiers-Vieux), Mr Olivier DURAND, Mme Annie YOT, (Délégués de Dyé), Mr Bernard ROY, Mr Serge GAILLOT (Délégués de Jaulges), Mr Dominique FOURNILLON (Délégué de Bernouil).

Absents excusés : Néant

Absent: Mme Isabelle MALARD

Secrétaire : Mme Nathalie BOUISSET

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Délibération n° 001-07/04/2021

Les membres du SIVOS, réunis sous la présidence de Mr Kamel FERRAG, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme Marie-Laure CAPITAIN, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2-

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)
Résultats reportés		335.68 €	0.00 €	37 865.16 €	0.00 €	38 200.84 €
Opérations de l'exercice	399.90 €	0.00 €	206 027.12 €	236 933.02 €	206 427.02 €	236 933.02 €
TOTAUX	399.90 €	335.68 €	206 027.12 €	274 798.18 €	206 427.02 €	275 133.86 €
Résultats de clôture		-64.22 €	0.00 €	68 771.06 €	0.00 €	68 706.84 €
Reste à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	399.90 €	335.68 €	206 027.12 €	274 798.18 €	206 427.02 €	275 133.86 €
RESULTATS DEFINITIF	0.00 €	-64.22 €	0.00 €	68 771.06 €	0.00 €	68 706.84 €

2- : Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du SIVOS

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020
Délibération n° 002-07/04/2021

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que les membres du SIVOS doivent se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le receveur municipal, pour l'année 2020,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après un avis favorable des membres du SIVOS en date du 07/04/2021

Après en avoir délibéré, les Membres décident :

Article 1 : D'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif pour l'année 2020.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : La Présidente, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020
Délibération n° 003-07/04/2021

Madame la Présidente expose l'affectation des résultats ci-dessous :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	0.00 €	Recettes	236 933.02 €
Dépenses	399.90 €	Dépenses	206 027.12 €
Résultat de l'exercice	-399.90 €	Résultat de l'exercice	30 905.90 €
Résultat antérieur reporté	335.68 €	Résultat antérieur reporté	37 865.16 €
RESULTAT CUMULE (001)	- 64.22 €	RESULTAT CUMULE (b)	68 771.06 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €	Résultat à affecter au 1068	64.22 €
Restes à réaliser en recettes	0 €		
Besoins de financement (a)	-64.22		
Excédent de financement (a)			
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	68 706.84€	Résultat après affectation (002)	68 706.84 €

**Les Membres du SIVOS, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTENT cette affectation des résultats**

**SUBVENTIONS ECOLES 2021
Délibération n° 004-07/04/2021**

Madame la Présidente présente les différents dossiers de demande de subvention, et demande aux Membres du SIVOS de délibérer

Pour les écoles :

- Une subvention de 40 € par enfants scolarisés dans le RPI

Soit le détail suivant :

Tiers	Montant subvention
Coopérative de Villiers Vineux	16 enfants x 40 € = 640€
Coopérative scolaire de Carisey	40 enfants x 40 € = 1 600 €
Coopérative scolaire de Jaulges	40enfants x 40 € = 1 600 €
Amis des écoles	250 €
TOTAL	4 090 €

Les Membres du SIVOS, après en avoir délibéré et à la majorité :

- **ACCEPTENT le versement des subventions comme exposé ci-dessus.**
- **AUTORISENT Madame Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

**ADOPTION DU BUDGET 2021
Délibération n° 005-07/04/2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Madame la Présidente expose au SIVOS les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits pour prendre en compte les besoins des habitants,

**Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après avis favorable des Membres du SIVOS en date du 07/04/2021,
Après en avoir délibéré, les Membres du SIVOS décident :**

Article 1 : D'adopter le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	18 484.22 €	18 484.22 €
FONCTIONNEMENT	235 175.00 €	235 175.00 €
TOTAL	253 659.22 €	253 659.22 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : La Présidente, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PARTICIPATION SIVOS 2021
Délibération n° 006-07/04/2021

Vu les statuts du SIVOS,

Vu l'approbation du Budget 2021 en date du 07/04/2021

Madame la Présidente propose de valider les participations communales au fonctionnement du SIVOS, à savoir un total de 110 208.16 € au prorata du nombre d'enfants scolarisés par commune:

Afin de ne pas charger les communes en une seule fois et ainsi de laisser des marges de manœuvre, elle propose un étalement des appels de participation en quatre échéances : mai, juillet, septembre et novembre. De plus, afin d'éviter les soucis financiers rencontrés en début année N+1, elle propose de donner la possibilité au SIVOS d'appeler ¼ de la participation totale de l'année N au mois de février de l'année N+1. (Le solde sera ensuite divisé par les 4 autres appels de participation prévue durant l'année N+1). D'où :

	CCTLB					
	Villiers-Vineux	Carisey	Jaulges	Dyé	Bernouil	Total
Effectif	25	30	25	13	2	95
Coût par enfants	1 160.00 €	1 160.00 €	1 160.00 €	1 160.00 €	1 160.00 €	
Participation 2021	29 000.00 €	34 800.00 €	29 000.00 €	15 080.00 €	2 320.00 €	110 200.00 €
Arrondi	29 000.00 €	34 800.00 €	29 000.00 €	17 400.00 €		110 200.00 €
Déjà appelé	9 000.00 €	12 750.00 €	9 750.00 €	6 750.00 €		38 250.00 €
Solde	20 000.00 €	22 050.00 €	19 250.00 €	10 650.00 €		71 950.00 €
Soit par 4 appels de cotisation	5 000.00 €	5 512.50 €	4 812.50 €	2 662.50 €		17 987.50 €

REFUS DU TRANSFERT DES ENFANTS DE DYE ET BERNOUIL SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TONNERROIS EN BOURGOGNE ET DE LA SUPPRESSION DE CES COMMUNES SUR LE CIRCUIT 356
Délibération n° 007-07/04/2021

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) a été créé par les communes de CARISEY, JAULGES et VILLIERS-VINEUX pour la rentrée de septembre 1982 sur les bases d'un regroupement pédagogique entre ces 3 communes dont l'origine date de septembre 1974.

Par suite de la suppression d'un poste d'enseignant du regroupement pédagogique de ROFFEY-DYE-BERNOUIL à la rentrée scolaire 2007/2008, les communes de BERNOUIL et DYE, sur leur demande, ont adhéré au SIVOS pour scolariser leurs élèves.

Au cours de toutes ces années, les communes ont réalisé de nombreux investissements pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, tant pour l'accueil scolaire que le périscolaire.

Depuis plusieurs semaines des démarches sont entreprises par la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne pour inciter les communes de BERNOUIL et DYE à quitter notre regroupement et à scolariser leurs enfants à FLOGNY LA CHAPELLE pour compenser une baisse de leurs effectifs.

CONSIDERANT les incidences que le départ des communes de BERNOUIL et DYE aurait pour le SIVOS.

Les Membres du SIVOS, après en avoir délibéré et à la majorité :

- **S’OPPOSENT** au transfert des enfants de Dyé et de Bernouil sur la commune de Flogny la Chapelle.
- **S’OPPOSENT** à la suppression du passage sur les communes de Dyé et Bernouil inscrites sur le circuit 356 (comprenant Bernouil, Dyé, Carisey Villiers-Vineux, Jaulges) à la rentrée de septembre 2021.
- **AUTORISENT** Madame Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN ZONE REP
Délibération n° 008-07/04/2021

Vu l'accroissement du nombre d'enfants en difficultés scolaires,
Vu l'apparition de problèmes de comportements et de violences chez les enfants de plus en plus jeunes,
Vu l'augmentation de la part d'élèves présentant un handicap et scolarisés en milieu ordinaire, (six dossiers présentés auprès de la MDPH)

Madame la Présidente demande aux Membres du SIVOS d'appuyer la demande des institutrices et des Maires, à savoir, la reconnaissance des écoles en zone REP, (ce qui permettrait entre autre d'obtenir différentes aides, notamment de fonctionnement et des dédoublements de classes)

Les Membres du SIVOS, après en avoir délibéré et à la majorité :

- **ACCEPTENT** la demande de reconnaissance des écoles en zone REP.
- **AUTORISENT** Madame Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Convocation gendarmerie :
Suite à un dépôt de plainte présenté par un agent, la Présidente informe de sa convocation à la gendarmerie de Saint Florentin pour harcèlement moral sur le lieu de travail par le RPI.
Elle indique également qu'un nouveau rendez-vous a eu lieu avec l'intéressée et son représentant syndical pour faire le point sur sa situation administrative.
- Assurance juridique :
Les Membres du SIVOS demandent si l'assurance prise par la Présidente s'étend aux vice-présidents. Un contact sera pris avec l'assurance.
- Les Membres du Sivos souhaitent revoir:
 - Le Projet pédagogique,
 - Le Règlement intérieur,
 - Et Les Statuts pour la rubrique « participation financière frais bâtiments »Afin d'effectuer ce travail, des commissions seront constituées.

La séance est levée à 20H00

Récapitulatif des numéros d'ordres des délibérations prises :

- N°001-07/04/2021 : Adoption du compte administratif 2020,
- N°002-07/04/2021 : Adoption du compte de gestion 2020,
- N°003-07/04/2021 : Affectation de résultat 2020,
- N°004-07/04/2021 : Subventions 2020,
- N°005-07/04/2021 : Adoption du Budget 2021,
- N°006-07/04/2021 : Participation Sivos 2021,
- N°007-07/04/2021 : Refus du transfert des enfants de Dye et Bernouil sur la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne,
- N°008-07/04/2021 : Demande de reconnaissance en zone REP

Marie-Laure CAPITAIN Présidente

Nathalie BOUISSET (Déléguee de Carisey)	Hélène COUASSE (Déléguee de Villiers-vieux)	Olivier DURAND (Déléguee de Dyé)
Kamel FERRAG (Délégué de Villiers- Vieux)	Dominique FOURNILLON (Délégué de Bernouil)	Serge GAILLOT (Délégué de Jaulges)
Isabelle MALARD (Déléguee de Bernouil)	Bernard ROY (Délégué de Jaulges)	Annie YOT (Déléguee de Dyé)

